



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Lutte contre les frelons asiatiques Mise au point sur les modalités d'interventions de la commune de Pontivy

DEL-2016-099

Numéro de la délibération : 2016/099

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 26/09/2016

Date de convocation du conseil : 20/09/2016

Date d'affichage de la convocation : 20/09/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Christophe BELLER par M. Michel GUILLEMOT, Mme Laurence KERSUZAN par Mme Madeleine JOUANDET, M. Jacques PÉLAN par M. Yann LORCY

Lutte contre les frelons asiatiques
Mise au point sur les modalités d'interventions de la
commune de Pontivy

Rapport de François-Denis MOUHAOU

Le bureau communautaire de Pontivy-Communauté du 13 septembre 2016 a mis au point les modalités d'interventions de lutte contre les frelons asiatiques (pièce jointe).

En effet, le désengagement du Département ainsi que la création de l'association « Centre Bretagne pour la Sauvegarde de l'Abeille Bretonne » (CBSAB) a changé considérablement le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques à Pontivy. De plus, l'augmentation des nids rencontrés dans la ville devrait conduire à plus d'une centaine de destructions en 2016, et repose la question de la prise en charge de ces destructions par la commune.

CBSAB facture actuellement ses interventions 30€. Cet argent lui permet de racheter les produits nécessaires aux destructions. En amenant cette facture ainsi qu'un RIB aux services techniques, les usagers peuvent prétendre à un remboursement de 50 % par Pontivy Communauté. Reste donc 15€ à la charge des administrés. Ce coût peut être un frein pour certains administrés à la déclaration de présence d'un nid sur leur domaine privé et ainsi représenter un risque potentiel de prolifération de l'espèce.

Ainsi, la commune de Pontivy souhaite mener une consultation afin de définir le prestataire de la commune en ce qui concerne la destruction des nids de frelons asiatiques et se substituer aux administrés pour le règlement des factures émises. Concernant les administrés ayant déjà fait appel à cette prestation depuis le début de la campagne 2016 et réglé leur facture, la commune la leur remboursera et en recouvrera 50 % auprès de Pontivy Communauté.

Nous vous proposons :

- D'approuver la présente délibération,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 27 septembre 2016

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Lutte contre les frelons asiatiques
Mise au point sur les modalités d'interventions de Pontivy Communauté

Par délibération du 10 mars 2015, le conseil communautaire a voté la mise en œuvre d'un nouveau fonds de concours dont l'objectif est de lutter contre la présence de frelons asiatiques sur le territoire communautaire, et compléter le dispositif d'aide adopté par le Conseil Général du Morbihan.

Le dispositif financier est le suivant :

- La commune prend en charge financièrement la destruction des nids de la collectivité, des particuliers ou des associations sur le territoire communal et désigne un référent pour être l'interlocuteur des administrés sur le sujet.
- Pontivy Communauté attribue une aide de 50 % du coût d'une intervention de destruction de nid plafonnée en fonction de la hauteur du nid et du mode d'intervention.

Plafond de dépense éligible

- Moins de 8 mètres : 110€ TTC
- De 8 à 20 mètres : 140€ TTC
- Plus de 20 mètres : 200€ TTC
- Plus de 15 mètres avec nacelle : 400€ TTC.

Une fois par an, la commune présente à Pontivy Communauté, un état des dépenses engagées avec l'ensemble des justificatifs, pour pouvoir recevoir la participation financière de la communauté de communes.

Depuis l'approbation de ce fonds de concours, deux décisions sont intervenues :

- ☞ A l'automne 2015, le conseil départemental a mis fin à son dispositif d'aide
- ☞ Au printemps 2016, un groupe d'apiculteurs a décidé de créer une association « Centre Bretagne pour la sauvegarde des abeilles bretonnes » afin de sauvegarder les abeilles et lutter contre la prolifération des frelons asiatiques.
Pour rappel, Pontivy Communauté a attribué à cette association une subvention exceptionnelle et unique de 1 200 € pour l'acquisition de matériels (cannes télescopiques et équipements de protection).

Cette association est très souvent sollicitée par les référents communaux, Aussi, pour que son intervention puisse être prise en compte par le dispositif voté par Pontivy Communauté, elle doit établir des factures et non solliciter des dons.

Aussi, afin de maintenir le dispositif d'aide voté par le conseil communautaire le 10 mars 2015 et pour une lutte efficace contre les frelons asiatiques, et compte tenu du retrait du Conseil départemental (CD56), la commune prendra en charge toute les destructions de nid sur son territoire communal et sollicitera ensuite le remboursement de 50% de la facture acquittée, auprès de Pontivy Communauté.

Pour les 50% restants, il revient à la commune de décider soit de les prendre en charge (pour palier au désengagement du Conseil départemental), soit de les facturer à l'utilisateur.